



Assemblée

Distr. générale
5 août 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa vingt et unième session

1. La vingt et unième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 13 au 24 juillet 2015 et a servi de cadre aux 150^e à 154^e séances.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 150^e séance, le 14 juillet 2015, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt et unième session (ISBA/21/A/1).

II. Élection du Président et des vice-présidents de l'Assemblée

3. À la même séance, Helmut Tuerk (Autriche), candidat désigné du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a été élu Président de l'Assemblée pour la vingt et unième session. À la 151^e séance, le 21 juillet 2015, à l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants de la République de Corée (États d'Asie et du Pacifique), du Cameroun (États d'Afrique), de la Fédération de Russie (États d'Europe orientale) et du Chili (États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus vice-présidents.

III. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission des finances

4. À la 150^e séance également, l'Assemblée a élu Madimi Koteswara Rao (Inde) membre de la Commission des finances pour pourvoir le siège précédemment occupé par Vishnu Dutt Sharma (Inde) jusqu'au terme du mandat de ce dernier, le 31 décembre 2016. Elle a également élu Ye Minn Thein (Myanmar) pour pourvoir le



siège précédemment occupé par Han Thein Kyaw (Myanmar) jusqu'au terme du mandat de ce dernier, le 31 décembre 2016.

IV. Rapport annuel du Secrétaire général

5. À ses 151^e et 152^e séances, le 21 juillet, et à sa 153^e séance, le 22 juillet, en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Assemblée a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Autorité.

6. À la 151^e séance, le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée, soulignant quels en étaient, à son avis, les points principaux. Le rapport couvrait la période allant de juillet 2014 à juin 2015. Au début de sa présentation, le Secrétaire général a mis en avant les relations cordiales que l'Autorité entretenait avec le pays hôte, la Jamaïque, et a demandé instamment aux États côtiers de déposer auprès de lui un exemplaire des cartes et des listes de coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de la limite extérieure de leur plateau continental, comme prévu par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (art. 84, par. 2). Il a souhaité la bienvenue à l'État de Palestine, devenu le cent soixante-septième membre de l'Autorité en adhérant à la Convention le 2 janvier 2015. Il a également félicité le Yémen d'avoir ratifié l'Accord de 1994.

7. Le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote ISBA/21/A/2, portait, entre autres, sur les questions suivantes : composition de l'Autorité; relations avec le pays hôte; Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité; questions administratives et financières; Fonds de contributions volontaires; Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone. Il contenait également des informations à jour sur les activités de la Bibliothèque Satya N. Nandan (Bibliothèque de l'Autorité) et ses publications, donnait des précisions sur le lieu et le thème des ateliers et des séminaires qui avaient été organisés pendant la période considérée et traitait de la question du développement progressif du régime réglementant les activités d'exploitation minière des grands fonds marins. Par ailleurs, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité pour les États membres n'ayant pas versé leurs contributions depuis deux années ou plus de s'acquitter de leurs arriérés.

8. Pendant les trois séances, réparties sur deux jours, qui ont été consacrées au débat général sur le rapport du Secrétaire général, pas moins de 35 États membres et 11 observateurs ont pris la parole. Le Ministre jamaïcain des affaires étrangères et du commerce extérieur, Arnold J. Nicholson, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations présentes à la vingt et unième session de l'Assemblée et a répondu aux inquiétudes exprimées par le Secrétaire général quant aux relations entre l'Autorité et le pays hôte. Il a salué les efforts que l'Autorité avait déployés pour développer les capacités des pays en développement au moyen du Fonds de contributions volontaires, du Fonds de dotation et du nouveau programme de stages. Il a indiqué que, dans le cadre du programme de formation à l'exploration en mer de 2015, le Fonds de dotation avait permis à deux (2) jeunes chercheurs venus de la Jamaïque et du Nigéria de recevoir une formation de qualité sur certains aspects de l'exploration minière des grands fonds marins dans la dorsale sud-ouest indienne. Des déclarations ont été faites ensuite par les délégations de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Nouvelle-Zélande (au nom également du

Canada et de l'Australie) et du Royaume des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, de Monaco, de la Trinité-et-Tobago, du Cameroun et de la Fédération de Russie).

9. Les représentants des pays ci-après ont aussi pris la parole : Argentine (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Japon, Allemagne, France, Fidji, Inde, Kenya, Royaume-Uni, Singapour, Chine, Cuba, Ghana, Bangladesh, Myanmar, Indonésie, Philippines, Brésil, Norvège, Mexique, Sénégal, Îles Marshall, Guyana, Thaïlande, République de Corée. En outre, des déclarations ont été faites par les délégations d'observateurs, notamment la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation maritime internationale (OMI), le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Communauté du Pacifique et le Conseil mondial de l'océan. L'Assemblée a aussi entendu les représentants de Fish Reef Project, du Forum international sur les munitions sous-marines, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Fonds mondial pour la nature. Les représentants de Greenpeace et de la Deep Sea Conservation Coalition ont également pris la parole. Les intervenants se sont dits globalement satisfaits du rapport détaillé du Secrétaire général et ont fait part de leur soutien aux travaux menés par l'Autorité pendant la période considérée.

10. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'importance du Fonds de contributions volontaires et du Fonds de dotation de l'Autorité. Au 30 avril 2015, le solde du Fonds de contributions volontaires s'élevait à 225 187 dollars. La contribution la plus récente, d'un montant de 21 660 dollars, avait été versée par le Japon en septembre 2014. Au 31 mai 2015, le capital du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone s'élevait à 3 455 538 dollars. Au total, 66 scientifiques ou agents de l'État de 36 pays en développement avaient bénéficié d'une allocation du Fonds de dotation. Le Mexique et le Royaume des Tonga avaient récemment versé des contributions de, respectivement, 7 500 dollars et 1 000 dollars.

11. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, prenant la parole également au nom de l'Australie et du Canada, a salué les progrès accomplis dans l'élaboration d'un règlement relatif à l'exploitation et s'est félicité de voir que ces travaux s'appuyaient sur les propositions des parties prenantes. Il a également souligné que l'Autorité devait avoir une vision prospective et tirer parti de la dynamique actuelle, estimant que le projet révisé de cadre de réglementation et de plan d'action élaboré par la Commission juridique et technique correspondait exactement à ce dont on avait besoin à l'heure actuelle. Plusieurs autres délégations ont souscrit à ce point de vue. Nombre d'entre elles ont salué les travaux préparatoires considérables déjà réalisés par l'Autorité et ont estimé qu'il faudrait continuer à examiner le code relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques à la prochaine session en 2016, notamment les questions touchant le renouvellement des permis des contractants, le projet de règlement relatif à l'exploitation des minéraux dans la Zone et la protection du milieu marin.

12. De nombreuses délégations ont félicité à la fois la Commission et le Secrétariat pour le travail qu'ils avaient réalisé et les progrès qu'ils avaient accomplis au cours des 12 mois précédents. Certaines ont souligné que les activités de formation et de renforcement des capacités étaient fondamentales et que les pays en développement devaient pouvoir tirer parti des ressources marines. Une

délégation a souhaité une évaluation d'ensemble des besoins de renforcement des capacités des États membres dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de la protection du milieu marin. D'autres ont pris connaissance avec intérêt des recommandations formulées par la Commission pour aider les contractants à déterminer les conséquences que pouvait avoir sur l'environnement l'exploration des minéraux dans la Zone. Certaines ont formulé des observations à propos du plan de gestion de l'environnement dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton, tandis que d'autres ont de nouveau souligné la nécessité de disposer de données environnementales de référence précises aux fins de la gestion des activités entreprises dans la Zone.

13. Plusieurs délégations se sont fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États membres de l'Autorité n'ayant pas versé leurs contributions depuis deux années ou plus honorent leurs engagements et s'acquittent de leurs arriérés. D'autres ont réitéré l'appel lancé pour que tous les États côtiers déposent les cartes et autres documents pertinents indiquant l'emplacement de la limite extérieure de leur plateau continental. Quelques-unes ont souscrit à la proposition du Secrétaire général visant à élaborer une fiche descriptive présentant les travaux de l'Autorité en matière de protection du milieu marin et ont souligné à nouveau l'importance des ateliers sur les méthodes de taxinomie et leur normalisation. D'aucunes se sont félicitées des relations de coopération de l'Autorité avec la Commission OSPAR, l'OMI, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et d'autres organismes. Une délégation a jugé souhaitable d'augmenter le nombre de missions permanentes auprès de l'Autorité, ce qui donnerait à la communauté internationale un signal clair de l'intérêt des travaux que celle-ci réalise.

V. Examen périodique en application de l'article 154

14. À sa 152^e séance, l'Assemblée a commencé d'examiner le point 10 de son ordre du jour intitulé « Directives applicables à l'examen périodique du régime international de la Zone effectué en application de l'article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer » et a échangé des vues sur la question. Le Secrétaire général a établi une note (ISBA/21/A/4) présentant notamment ses recommandations pour la réalisation de l'examen périodique en question et sa proposition de cahier des charges. De nombreuses délégations se sont déclarées généralement favorables à l'examen, tandis que d'autres ont considéré qu'il n'avait que trop tardé. Plusieurs avis différents ont été exprimés concernant les modalités de réalisation de l'examen. L'Assemblée a examiné ce point à ses 152^e, 153^e et 154^e séances.

15. À sa 154^e séance, elle a décidé, entre autres, de procéder à un examen général et systématique de la manière dont le régime international de la Zone avait fonctionné dans la pratique, en application de l'article 154 de la Convention. Cet examen serait réalisé sous le contrôle d'un comité d'examen composé du Président et du Bureau de l'Assemblée ainsi que du Président du Conseil, le Président actuel de l'Assemblée restant membre du comité jusqu'à la fin de l'examen. L'Assemblée a également décidé que les présidents des groupes régionaux pourraient aussi participer aux travaux du comité d'examen en tant qu'observateurs. L'examen serait confié à des consultants désignés par le comité d'examen sur la base d'une courte liste de candidats qualifiés établie par le Secrétaire général, conformément aux

procédures d'achat de l'Autorité. On trouvera des précisions sur la portée et le cahier des charges de l'examen dans le document ISBA/21/A/9.

VI. Rapport et recommandations de la Commission des finances

16. L'Assemblée a entendu un exposé du Président de la Commission des finances à sa 152^e séance, le 21 juillet 2015, et examiné le rapport de la Commission (ISBA/21/A/6-ISBA/21/C/15) à sa 154^e séance. S'appuyant sur les recommandations du Conseil, elle a adopté les décisions contenues dans le document ISBA/21/A/10.

VII. Nomination et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

17. À sa 151^e séance, le 21 juillet 2015, l'Assemblée a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Argentine, Canada, Guyana, Indonésie, Nigéria, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tonga.

18. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 22 juillet 2015, au cours de laquelle elle a élu Indera Persaud (Guyana) Présidente pour la vingt et unième session. Elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session de l'Assemblée en cours. Elle était saisie d'un mémorandum du Secrétariat daté du 22 juillet 2015 sur l'état de ces pouvoirs.

19. À sa 154^e séance, le 24 juillet 2015, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission. Sa décision relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote ISBA/21/A/8.

VIII. Dates de la prochaine session de l'Assemblée

20. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu du 11 au 22 juillet 2016. Il appartiendra aux États d'Asie et du Pacifique de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2016.

IX. Questions diverses

21. Avant la fin de la vingt et unième session, la Trinité-et-Tobago a soulevé une question de procédure concernant les décisions du Conseil devant être approuvées par l'Assemblée et fait savoir qu'elle reviendrait sur cette question à la vingt-deuxième session.